



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

AR Prefecture

006-210601639-20231215-2023-15-DE
Reçu le 19/12/2023



PROJET D'ETABLISSEMENT

Validité du 01/01/2024 au 31/12/2028

E.A.J.E Les p'tites Merveilles

3, Rue Jean Médecin- 06430 Tende

Tel : 04.93.04.75.24

Mairie de Tende
1, place du Général de Gaulle
06430 Tende

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

- 1-Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- 2-Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté de la structure,
- 3-Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental se sont associés afin de fournir aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants un modèle de projet d'établissement mis à jour.

Afin de faciliter le travail partenarial, l'utilisation de ces documents revêt un caractère obligatoire dans le département des Alpes Maritimes et sera actualisé au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel :

1. Présentation de l'établissement ou du service 4

006-210601639-20231215-2023_113-DE

Reçu le 19/12/2023

du gestionnaire

- 1.1 Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire**
- 1.1.1 Identification de la structure
- 1.1.2 Identification du gestionnaire
- 1.2 Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire**
- 1.2.1 Type et catégorie d'établissement correspondante
- 1.2.2 Nature de l'accueil

2. Le Projet éducatif 5**2.1 Les valeurs de l'équipe éducative**

- 2.1.1 Le bien-être de l'enfant à travers la bienveillance de l'adulte
- 2.1.2 S'éveiller pour grandir
- 2.1.3 Partage et respect _____ 6
- 2.1.4 La sécurité physique et affective _____ 7
- 2.1.4.1 Sécurité physique
- 2.1.4.2 Sécurité affective
- 2.2 Bien vivre à la crèche _____ 8**
- 2.2.1 L'entrée en crèche
- 2.2.1.1 L'adaptation :
- 2.2.1.2 L'accueil :
- 2.2.2 Les besoins physiologiques
- 2.2.2.1 Le temps de repas
- 2.2.2.2 Les temps de repos _____ 9
- 2.2.2.3 Les soins et l'hygiène
- 2.2.3 Le jeu
- 2.2.4 Les moments de partage _____ 10
- Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant _____ 11
- Charte de la laïcité de la branche famille _____ 12

2.3 Les valeurs portées par l'équipe de la structure garantissent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité 13

- 2.3.1 L'accueil de tous les enfants (insertion, handicap notamment),
- 2.3.2 L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence
- 2.3.3 La prévention des stéréotypes
- 2.3.4 L'accueil des parents et l'accompagnement à la parentalité
- 2.3.5 Le développement du langage
- 2.3.6 L'éveil à l'art et la culture
- 2.3.7 La prévention sur les questions d'alimentation, de santé environnementale et d'éveil à la nature
- 2.3.8 La prévention sur le numérique
- 2.3.9 La formation des professionnels _____ 14

3. Projet social 15**3.1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure**

- 3.1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure
- 3.1.2. Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population _____ 16
- 3.1.2.1 - Evolution de la densité de population :
- 3.1.2.2 - Rayonnement de la structure : _____ 17
- 3.1.2.3 - Les structures familiales :
- 3.1.2.4 - La situation des familles au regard de l'emploi :
- 3.1.2.5 - Les besoins des familles en matière d'amplitude horaire : _____ 18
- 3.1.2.6 - Les revenus moyens : _____ 19

3.2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

- 3.2.1. Intégration de la structure dans son environnement
- 3.2.2 Les établissements en lien avec la structure :
- 3.2.2.1 - Médiathèque :
- 3.2.2.2 - Centre de PMI et service social :
- 3.2.2.3 - Ecoles maternelle : _____ 20
- 3.2.2.4 - Maison de retraite :
- 3.2.2.5 - Crèche « la maison des Bambins » :

3.3. Les modalités de participation des familles

- 3.3.1. Participation des familles à la vie de la structure
- 3.3.1.1 Rendez-vous

3.3.1.2	Entrée dans les locaux	
3.3.1.3	Photos et films	
3.3.1.4	Fêtes	
3.3.1.5	Accompagnement aux sorties	
3.3.1.6	Intervention (projet en cours)	
3.3.2.	Actions de soutien à la parentalité proposées	
3.3.2.1	Accueil flexible	
3.3.2.2	Entretiens informels	
3.3.2.3	Disponibilité des professionnelles	
3.3.2.4	Fiches conseils du Référent Santé et Accueil Inclusif	22
3.3.2.5	Informations spécifiques	
3.4.	Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure	
3.4.1.	Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle	
3.4.2.	Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique	
3.4.3.	Les modalités d'accueil d'urgence	23
3.5.	Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable	
3.5.1.	Maîtriser ses consommations	
3.5.2.	Mieux s'alimenter	
3.5.3.	Repenser la pédagogie	24
3.5.4.	Penser son bâtiment	
3.5.5.	Nettoyer sans polluer	
3.5.6.	Réduire les déchets.	

4 . Projet d'accueil **25**

4.1. Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

4.1.1.	Les périodes d'ouverture	
4.1.2.	Le déroulé de la période d'adaptation	
4.1.3.	Le déroulé d'une journée type	26
4.1.3.1	- de 6h30 à 9h30 ► accueil :	
4.1.3.2	- avant 8h ► Collation :	
4.1.3.3	- 8h15/8h30 ► Départ des périscolaires	
4.1.3.4	- 8h/11h ► Jeux libres/ activités dirigées :	
4.1.3.5	- 10h45/11h ► Temps calme :	28
4.1.3.6	- 11h/11h15 ► Déjeuner :	
4.1.3.7	- 12h ► Fin du déjeuner et moment de sieste :	
4.1.3.8	- 12h30/15h ► Sieste ... ou moment calme :	
4.1.3.9	- 13h ► Arrivée et accueil des enfants de l'après-midi :	29
4.1.3.10	- 14h/14h30 ► Départ des enfants du matin :	
4.1.3.11	- 14h30/15h ► Lever des enfants et jeux libres dans la salle de jeux :	
4.1.3.12	- 15h30 ► Goûter :	
4.1.3.13	- 16h/18h ► Départ des enfants :	
4.1.3.14	- 18h/21h ► L'accueil du soir	
4.1.3.15	les sorties	
4.1.4.	L'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans dans le cadre d'un accueil périscolaire	30

4.2. Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel

4.2.1.	Descriptif de l'équipe	
4.2.2.	Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)	
4.2.3.	Intégration des apprentis et suivi des stagiaires	31
4.2.4.	Le recours à des intervenants extérieurs	
4.2.4.1	Le RSAI	
4.2.4.2	L'animateur d'analyse de pratiques professionnelles	32
4.2.4.3	Animatrice de la médiathèque	

Modalités de suivi du projet d'établissement _____ 33

ANNEXE : Projet pédagogique _____ 34

1. Présentation de l'établissement ou du service

1.1 Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.1.1 Identification de la structure

- Nom de la structure : Les P'tites Merveilles
- SIRET : 210 601 639 00086
- Statuts : Etablissement municipal
- Adresse : 3, rue Jean Médecin. 06430 Tende
- Téléphone : +33 4.93.04.35.00 +33 6.78.20.57.02
- Mail de l'établissement : creche.municipale.tende@wanadoo.fr

1.1.2 Identification du gestionnaire

- Nom de la structure gestionnaire : Mairie de Tende
- SIREN : 210 601 639 00011
- Statuts : Collectivité territoriale
- Adresse : 1, place du Général de Gaulle. 06430 Tende
- Téléphone : +33.4.93.04.35.00
- Mail : mairie@tende.fr

1.2 Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire

1.2.1 Type et catégorie d'établissement correspondante

Crèche collective - Petite crèche : entre 13 et 24 places

1.2.2 Nature de l'accueil

- Régulier
- Occasionnel
- Urgence
- Saisonnier ou ponctuels

2. Le Projet éducatif

Le projet éducatif relate les objectifs et définit les valeurs éducatives que nous voulons mettre en œuvre dans l'accueil quotidien des enfants et de leur famille.

Le projet pédagogique ne peut exister sans le projet éducatif, il traduit dans nos pratiques les intentions de celui-ci. Il aborde les moyens mis en place dans notre travail au quotidien.

2.1 Les valeurs de l'équipe éducative

Notre travail avec les enfants est animé par quatre valeurs essentielles qui renforcent notre action au quotidien et vivent à travers nos attitudes professionnelles. Elles prennent des formes différentes en fonction de la personnalité de chacune.

2.1.1 Le bien-être de l'enfant à travers la bienveillance de l'adulte

- Le bien-être est un sentiment de sérénité, de sécurité affective et physique qui répond aux besoins de l'enfant.

C'est aussi respecter et accorder de l'importance aux caractéristiques et besoins particuliers de chaque enfant, de chaque personne en tenant compte de l'environnement collectif et du bien-être du groupe.

- La bienveillance est une intention, une attitude positive constante au regard de l'autre.

Elle se traduit par des gestes, des mots, des attitudes qui prennent en compte et accueille les émotions de chacun.

La meilleure manière d'accompagner l'enfant vers son épanouissement, c'est de lui offrir toute la bienveillance dont nous sommes capables.

Notre comportement bienveillant stimule chez l'enfant le développement de ses capacités morales et empathiques.

La bienveillance, c'est aussi savoir poser des limites et les faire respecter pour le bien être de tout un chacun. Un enfant ayant des limites évoluera à son rythme en toute sécurité.

Nos objectifs :

- Mettre tout en œuvre pour que l'enfant et sa famille se sentent attendus et accompagnés
- Être à l'écoute de l'enfant se rendre disponibles, être attentives à reconnaître et à recevoir ses émotions.
- S'adapter au rythme de chacun, avoir conscience que considérer la demande de l'enfant, c'est l'accompagner dans ses apprentissages.
- Observer l'enfant pour mieux le connaître et comprendre ce qu'il ressent.
- Développer son intelligence, lui proposer un environnement émotionnel et physique respectueux de son stade de développement.
- Proposer à l'enfant des activités qui l'épanouissent en créant un espace de liberté que l'enfant pourra s'approprier en fonction du lien qu'il aura avec les adultes.

2.1.2 S'éveiller pour grandir

L'éveil, c'est découvrir de manière spontanée le monde dans lequel l'enfant vit, se découvrir et découvrir les autres.

S'éveiller, c'est s'étonner, être curieux, vouloir comprendre, résoudre des problèmes. C'est un élan naturel, signe de bonne santé.

Il s'agit de donner la possibilité à l'enfant de s'exprimer librement, d'explorer son environnement en toute sécurité et de développer son imaginaire. L'échange, les discussions, les activités partagées, mais aussi l'ennui vont cultiver toute cette capacité de créativité et d'imagination.

Tous les moments et actions de la journée sont potentiellement sources d'éveil pour l'enfant.

L'enfant n'apprend réellement que si cela prend un sens pour lui. Il a besoin de vivre des situations d'éveil concrètes pour comprendre progressivement des concepts abstraits. Il s'agit principalement d'apprendre à apprendre. L'enfant a besoin qu'on lui laisse le temps de chercher, d'expérimenter par lui-même, sous le regard bienveillant et soutenant d'un adulte.

Nos objectifs :

- Soutenir les actions de l'enfant par un regard, une écoute attentive, une attitude juste, ouverte à l'inattendu.
- Apporter de la stabilité à l'enfant pour qu'il puisse trouver en lui et autour de lui suffisamment de ressources pour grandir.
- Savoir distinguer si l'enfant a besoin d'être encouragé ou s'il a juste besoin d'un sourire, d'un regard, d'un silence ou s'il est nécessaire de verbaliser ce qu'il fait.
- Renoncer à l'envie immédiate de donner un conseil : l'enfant doit pouvoir aller au bout de ses expériences, sans être interrompu.
- Protéger le jeune enfant d'éventuelles sur-stimulations qui pourraient être fatigantes à court terme et néfastes pour son développement sur du long terme.
- Savoir accorder à l'enfant des temps de pause (en dehors des temps de sommeil). Il a besoin de repos, de rêverie, de détente lui permettant d'intégrer ce qu'il a vécu et de développer sa capacité à être seul.

2.1.3 Partage et respect

Le partage reste une valeur très abstraite jusqu'à l'âge de 4 ans. Avant cela, un enfant n'est pas capable de se mettre à la place des Autres et de comprendre un autre point de vue que le sien.

Partager c'est savoir donner quelque chose.

Savoir partager est une habileté importante à acquérir pour pouvoir s'entendre avec les autres. C'est toutefois un apprentissage difficile pour un tout petit.

Un jeune enfant est prêt à partager à partir du moment où il est capable de donner un objet à un enfant ou à un adulte sans qu'on le lui demande. C'est ainsi qu'il comprend la notion de partage et qu'il sait la satisfaction que l'autre peut éprouver.

Le respect est « la base pour bien vivre ensemble ».

C'est un sentiment qui porte à interagir avec une personne ou un objet en le considérant et en le traitant avec soin. Il peut s'appliquer à soi, aux autres ou aux jouets, à la nourriture, ou encore aux « différences » des Autres

Le respect porté à chaque enfant se manifeste par l'écoute, l'observation et la disponibilité.

Il est de notre responsabilité d'aider l'enfant à assimiler la notion de respect, en lui permettant de faire la différence entre ses besoins et les besoins de l'autre.

Il est aussi nécessaire de mettre des mots sur les multiples situations qui se présentent.

Cela paraît indispensable pour encourager les enfants à développer leur capacité à se respecter et à respecter les autres, à respecter les différences, mais aussi les règles de vie collective et le matériel.

Nos objectifs :

- Donner à l'enfant la possibilité d'apprendre et de se développer dans le respect de lui-même et de son entourage.
- Le respect de son développement global et de l'apprentissage des acquisitions évite qu'il se retrouve en difficulté s'il n'en a pas les capacités.
- Respecter les jouets, le matériel
- Savoir attendre son tour

2.1.4 La sécurité physique et affective

2.1.4.1 Sécurité physique

Assurer la sécurité physique d'un enfant vise à éviter au mieux tout risque de blessure ou toute dégradation de la santé de l'enfant.

Garantir la sécurité physique de l'enfant, c'est :

- Aménager l'espace en fonction des capacités et de l'âge de chacun pour écarter les dangers,
- Protéger, anticiper sans empêcher.

Nos objectifs :

- Repérer les dangers éventuels et les écarter Le danger étant tout ce qui peut mettre en péril l'intégrité physique de l'enfant (produit dangereux hors de portée, écarter les risques de chutes...)
- Permettre à l'enfant de prendre conscience des dangers mais aussi de ses capacités
- Les protocoles d'hygiène sont appliqués par les équipes pédagogiques selon les recommandations du pôle Santé de la PMI, partenaire dans la qualité de nos pratiques.
- La structure ne doit pas présenter de danger et respecter les recommandations
- Les équipes sont formées aux gestes de secours et capables d'assurer l'évacuation des enfants en cas de danger
- Le matériel utilisé auprès des enfants est adapté. Il respecte les normes en vigueur et les professionnels veillent à une utilisation sans risque.
- Aménager un espace sécurisant mais qui n'entrave pas le développement et le besoin d'exploration de l'enfant
- Un minimum d'interdit dans un maximum de sécurité
- La sécurité physique est à garantir à tout moment mais avec une vigilance plus particulière lors des retrouvailles du soir ou notre attention peut être relâchée

2.1.4.2 Sécurité affective

C'est permettre à l'enfant d'évoluer dans une ambiance bienveillante et de se sentir ainsi protégé. Pour nous, Les pratiques de maternage contribuent à la sécurité affective de l'enfant.

Garantir la sécurité affective de l'enfant, c'est :

- Définir un cadre et des limites.
- Mettre en place des rituels,
- Être cohérent,
- Donner à l'enfant un sentiment d'appartenance pour le rassurer et lui donner des repères fiables,
- Être présent, attentif et vigilant,
- Mettre des mots sur ce qu'il vit.

Outre les besoins physiologiques de base tels que le repas, le repos et l'hygiène, l'enfant a de nombreux autres besoins : se sentir en sécurité et protégé, besoin d'affection et de limites.

Pour bien se développer, l'enfant a besoin de se sentir en sécurité physique et affective. L'institution doit donc lui apporter un environnement physique sans danger, lui apprendre les limites et lui apporter des liens affectifs de qualité.

L'enfant doit pouvoir découvrir et expérimenter en toute sécurité.

Nos objectifs :

- Savoir repérer les besoins affectifs des enfants
- Répondre aux besoins de continuité de l'enfant
- Rassurer et valoriser l'enfant
- Assurer le bien-être de l'enfant et une stabilité de l'environnement
- Donner des repères à l'enfant (visuels et temporels) installer des rituels

2.2 Bien vivre à la crèche

2.2.1 L'entrée en crèche

2.2.1.1 L'adaptation :

Le temps d'adaptation commence déjà lors du premier contact avec la crèche. L'objectif de ce premier contact est d'instaurer une relation de confiance, de réciprocité, de connaître l'enfant dans son contexte familial.

Cette adaptation réciproque permet d'apprendre à se connaître les uns les autres, de familiariser les parents et l'enfant avec les locaux.

L'adaptation passe aussi par la découverte du rythme de l'enfant, de ses habitudes, de l'attente des familles tout en apaisant d'éventuelles appréhensions.

Lors de ce temps, l'équipe tient à présenter le déroulement d'une journée ainsi que ses pratiques au quotidien auprès des enfants.

Nos objectifs :

- Le bien-être de l'enfant et de ses parents commence par créer des liens de confiance entre la famille et les professionnelles.
- Nous nous attachons à prendre en compte les émotions. Nous sommes tolérantes face aux particularités de chacun.
- Verbaliser sur les moments forts de l'arrivée et du départ
- Accompagner l'enfant dans les changements
- Pour éviter les ruptures brutales il est important de considérer l'enfant en tant qu'individu de le respecter
- Il faut établir un trait d'union entre la famille et la crèche en prenant soin de mettre en place un dialogue et des transmissions

2.2.1.2 L'accueil :

Chaque jour, l'enfant et son accompagnant, père, mère, parents proches ou amis, doivent se sentir attendus.

Nos objectifs :

- Créer un climat et un espace rassurant facilitant l'échange.
- Créer un climat de confiance et de sécurité affective.
- Faire que ces temps de séparation et de retrouvailles se passent au mieux pour l'enfant et l'accompagnant.
- Faire que le temps d'accueil permette de recueillir des informations sur l'enfant nécessaires à un accompagnement en réponse à ses besoins.

2.2.2 Les besoins physiologiques

2.2.2.1 Le temps de repas

Les besoins des bébés et des grands n'étant pas similaires, nous aborderons de manière différente l'organisation de leur accompagnement sur ces moments là

Les moments de repas ont lieu dans notre espace salle à manger qui sert aussi de salle d'activité dirigée.

Nos objectifs :

- Créer un climat de sérénité et de sécurité affective
- Adapter la quantité en fonction de l'appétit, du poids et des besoins de chaque enfant.
- Respecter le rythme et l'appétit de chaque enfant.

- Favoriser l'autonomie : laisser l'enfant manger seul lorsqu'il en manifeste le désir et l'encourager.
- Permettre de découvrir les différents aliments par le toucher, le goût (sale sucré chaud, froid...).
- Privilégier le plaisir et la convivialité : le repas est un moment de plaisir gustatif, un moment calme, serein et détendu, un moment de plaisir partagé qui favorise les échanges.
- Respecter les habitudes, les contraintes et la culture de la famille.
- Favoriser la socialisation.
- Donner des repères.

2.2.2.2 Les temps de repos

Le sommeil est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux et également pour récupérer de la fatigue et de l'agitation quotidienne

La régularité du sommeil est essentielle. Il doit être un moment de plaisir et de détente

Nos objectifs :

- Respecter le rythme et la durée du sommeil selon l'âge et les besoins de chacun
- Connaître les besoins de chaque enfant : savoir observer et reconnaître les signes d'endormissement, son temps de sommeil et ses rituels d'endormissement
- Établir un lien avec l'enfant dans un climat de confiance pour lui permettre de s'endormir en toute sérénité

2.2.2.3 Les soins et l'hygiène

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et la personne qui s'occupe de lui.

L'adulte est entièrement disponible pour l'enfant, et accompagne le soin par la parole afin que l'enfant se sente considéré et respecté dans son corps le plus intime.

En concertation avec les parents, nous accompagnons les enfants dans l'acquisition de la propreté. Le pot ou les toilettes sont proposés, au moment du change, aux enfants qui marquent de l'intérêt pour cet apprentissage. Ils se l'approprient à leur rythme, en fonction de leur envie et de leurs capacités.

Le lavage des mains est ritualisé avant et après les repas, le passage aux toilettes. Il est proposé chaque fois que nécessaire.

Nos objectifs :

- Faire de ces temps de soin des moments de relations individuelles de qualité, d'attention privilégiée.
- Faire confiance à l'enfant
- Lui procurer un environnement propre
- Respecter et accompagner l'enfant.
- Assurer une bonne hygiène et le confort de l'enfant.
- Prévenir les maladies et leur transmission (gastroentérites, bronchiolites...).

2.2.3 Le jeu

Universel, le jeu est observé chez tous les enfants du monde

Il permet à l'enfant de développer sa créativité, d'enrichir ses modes d'expression et d'acquérir de nombreux apprentissages cognitifs, langagiers et de développer la motricité fine.

Il offre à l'enfant la pensée originale, l'ingéniosité et développe l'estime de soi.

L'estime de soi c'est la certitude intérieure de sa propre valeur, la valeur positive que l'on se reconnaît

Chez le jeune enfant elle est en construction. Les premières années de la vie en posent les fondements qui vont lui servir de capital pour l'accompagner tout au long de son développement.

Les jeux libres comme les activités dirigées ou semi dirigées sont proposées en tenant compte de l'envie, la capacité et l'âge des enfants.

Nos objectifs :

- Partager un moment de plaisir.
- Créer un lien privilégié avec la professionnelle et les autres enfants.
- Favoriser l'autonomie et la communication.
- Favoriser le développement psychomoteur, cognitif et sensitif de l'enfant.
- Développer la créativité
- Développer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à un groupe.
- Développer des compétences et des connaissances.

2.2.4 Les moments de partage

Les besoins de l'enfant sont identiques que ce soit à la maison ou à la crèche et doivent être respectés. Mais les réponses à certains de ces besoins se déclinent de manière différente à la crèche.

Des temps forts, moments de partage sont également l'occasion de faire d'autres expérience : anniversaires, piques niques, sorties, fêtes

Nos objectifs :

- Partager un temps convivial
- Favoriser les échanges enfants/enfants et adultes/enfants. Cela doit être un moment agréable, de plaisir partagé
- Découvrir d'autres façons de procéder
- Découvrir d'autres menus, d'autres goûters
- Se retrouver en groupe inter âges
- Favoriser l'autonomie
- Avoir une expérience socialisante
- Proposer une éducation au goût



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engage par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires ou aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de serres pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015.



2.3 Les valeurs portées par l'équipe de la structure garantissent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité

2.3.1 L'accueil de tous les enfants (insertion, handicap notamment),

- Respect, solidarité, bienveillance
L'enfant et ses parents sont reçus et accueillis dans leur globalité et sans distinction.

2.3.2 L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence

- Solidarité, bienveillance, empathie
L'accueil occasionnel fait partie prenante de notre fonctionnement quotidien.
L'accueil d'urgence implique la présence d'une situation exceptionnelle, inconfortable qui demande toute l'attention des professionnelles.

2.3.3 La prévention des stéréotypes

- Education, Impartialité, bienveillance
Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. L'attention des professionnelles à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

2.3.4 L'accueil des parents et l'accompagnement à la parentalité

- Respect, coopération, engagement, bienveillance
Chaque parent est unique. Chaque professionnelle est unique.
Les individus évoluent et grandissent tout au long de leur existence avec les valeurs, l'éducation et les expériences qu'ils ont vécues. Prendre conscience de cette vérité offre la possibilité de s'interroger sur ses propres connaissances, de s'adapter à l'autre, voire de modifier ses perceptions.

2.3.5 Le développement du langage

- Disponibilité, bienveillance, respect, éducation
Le développement du langage requiert une attention particulière. L'enfant apprend en écoutant, imitant, reproduisant. Les professionnelles sont attentives à laisser du temps, à ne pas couper la parole, à accompagner avec bienveillance. Leur langage est respectueux et clair.

2.3.6 L'éveil à l'art et la culture

- Education, générosité, enthousiasme, sécurité
L'art et la culture sont des notions abstraites pourtant présentes au quotidien. Tout peut être art, tout peut devenir culture. Chanter, lire, dessiner, danser. Les enfants sont spontanés, les professionnelles par leurs actions incitent, encouragent et adhèrent à cet épanouissement

2.3.7 La prévention sur les questions d'alimentation, de santé environnementale et d'éveil à la nature

Education, santé, bienveillance, partage
La toute petite enfance est un moment où l'apprentissage peut installer de nombreuses habitudes. Autant en apprendre de bonnes ! Les professionnelles sont donc attentives à leur comportement et parole, mettent en place des actions afin de favoriser l'envie de l'enfant vers la découverte de sa bonne santé.

2.3.8 La prévention sur le numérique

- Education, santé, sécurité, engagement
L'impact des écrans sur les jeunes enfants est désormais bien connu. L'établissement ne propose pas de jouets comme les téléphones ou tablettes, même pour les plus grands. Le téléviseur présent dans

la salle de jeu, est parfois utiliser pour les longues soirées d'hiver, si les sorties ne sont pas possibles.
Le visionnage est limité dans le temps, il est toujours accompagné.

2.3.9 La formation des professionnels.

- Engagement, éducation, créativité, respect

La formation des professionnelles garantie l'implication, l'engagement, la reconnaissance au travail. Elle participe à la valorisation des savoirs, savoirs faire et savoirs être des professionnelles.

3. Projet social

3.1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

3.1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

Implantation de la structure :

L'établissement est situé 3 rue Jean Médecin à Tende (06430).

Située à 838m d'altitude, en milieu rural, dans les Alpes Maritimes, la commune de Tende, comprend 5 villages : Tende, Saint Dalmas, Viévol, Granile, Castérino.

Elle s'étend sur 177,5 km² et compte 2193 habitants (source Insee, données de 2020 parues en 2023).

Entourée par les communes de La Brigue et Fontan, Tende est située à 18 km au nord-est de Breil-sur-Roya la plus grande ville aux alentours (2045 habitants).

La frontière italienne limite le nord de la commune.

Les services présents :

Tende : 2 banques, 1 camping avec chambres d'hôtes, 1 gendarmerie, 1 bureau de poste, 1 arrêt SNCF, 1 relais du Secours Populaire.

Saint Dalmas : 1 relais poste, 1 arrêt SNCF, 1 relais du secours populaire.

Viévol : 1 arrêt SNCF.

Les commerces :

Tende : 1 boulangerie-pâtisserie, 1 boucherie, 1 épicerie, 2 épiceries avec terrasses et service traiteur sur place ou à emporter, 2 traiteurs, 1 restaurant, 6 bars (1 avec jeu de boules, 1 PMU/tabac). 1 marché le mercredi. Institut de beauté. 3 boutiques vêtements et accessoires. 1 Parapharmacie. 1 gîte.

Saint Dalmas : 1 boulangerie-pâtisserie avec terrasse, 1 boucherie-traiteur-épicerie avec terrasse, 1 hôtel-restaurant. 1 chambre d'hôte.

Viévol : 1 chambre d'hôte.

Castérino : 4 hôtels-restaurants. 1 centre d'accueil au Mesces, « Neige&Merveilles »

Les établissements scolaires et périscolaires :

Tende : - une école maternelle
- une école primaire.
- un centre de loisir ouvert durant les congés scolaires.

Saint Dalmas : - une école maternelle et primaire
- un Collège d'Enseignement Général
- un Etablissement de Réinsertion Scolaire.

Le ramassage scolaire est réalisé par les services de la CARF sur la commune de Tende :

Les établissements hospitaliers :

Tende : - Etablissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du CHU de Nice incluant l' EHPAD communal « Saint Lazare »

Saint Dalmas : - Centre d'aide par le travail « Le Prieuré »

Les loisirs :

Diverses activités sportives de plein air (ski de fond, alpin et de randonnée, parapente, randonnées pédestres, parcours de VTT, Via Ferrata, accrobranche) sont complétées par les activités proposées par les associations présentes sur la commune qu'elles soient sportives (badminton, ping-pong, musculation, escalade, danse, yoga ...) ou non (apprentissage d'une langue vivante, couture/tricot, peinture...)

Tende : 1 musée départemental, 1 cinéma, 1 piscine saisonnière, 1 médiathèque, 1 terrain de jeu, 1 skate park, 1 city stade.

Saint Dalmas : 1 gymnase, 1 terrain de foot, 2 terrains de jeux

Castérino : 1 centre de ski nordique, un parcours accrobranches.

A NOTER :

A 6 kilomètres de Tende, la commune de La Brigue, et son hameau Morignole, bénéficie également des services de la structure.

Les services présents : 1 arrêt SNCF, 1 point relais poste

Les commerces : 1 boucherie, 1 épicerie, 1 presse/tabac, 1 bar, 1 institut de beauté, 3 hôtels-restaurants, 1 restaurant-bar.

Les établissements scolaires : 1 école primaire et maternelle

Les établissements hospitaliers : EHPAD « Le Touzé », Maison d'Accueil Spécialisée « Les Fontaines ».

Les loisirs : Fitness Park, salle de sport, via ferrata et site d'escalade, terrain de tennis,

3.1.2. Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 054	100,0	2 164	100,0	2 144	100,0
0 à 14 ans	289	14,1	253	11,7	232	10,8
15 à 29 ans	217	10,5	248	11,5	236	11,0
30 à 44 ans	385	18,8	347	16,0	339	15,8
45 à 59 ans	401	19,5	448	20,7	449	20,9
60 à 74 ans	422	20,5	510	23,6	521	24,3
75 ans ou plus	341	16,6	359	16,6	367	17,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

3.1.2.1 - Evolution de la densité de population :

En octobre 2020 la commune a été dévastée par la Tempête Alex (nuit du 02/10/2020)

Les infrastructures routières, les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphonie ont été anéanti en une nuit.

La difficulté première de vivre sans confort, les risques encourus, dus principalement à l'isolement total de notre village, ont incité de nombreuses familles à quitter le territoire.

Pourtant depuis 2022, il semble qu'un regain d'intérêt pour les villages éloignés et isolés ait enclenché un regain d'intérêt et une reprise d'activité du territoire. Quelques commerces ont ouvert et de nombreuses activités sont proposées.

Concernant les familles, des naissances ont eu lieu dans les foyers ayant déjà 1 enfant et dans les familles nouvellement installées.

Le CHU de Nice recrute des agents jeunes avec la facilité de faire garder leurs enfants dans notre établissement.

Les familles de réfugiés, qui un temps étaient accompagnées par des associations pour intégrer le village et bénéficier des services de la crèche, ne sont plus présentes dans notre établissement aujourd'hui, sauf lorsque les démarches de régularisation de situation ont abouti et qu'un travail se profile.

Les résultats provisoires du recensement réalisé en février 2023 laisse apparaitre une forte baisse de la population qui devrait s'établir autour de 1800 habitants, soit une baisse d'environ 300 habitants.

3.1.2.2 - Rayonnement de la structure :

Notre établissement couvre un territoire assez important :

La commune de Tende et la commune de La Brigue sont directement concernées par notre offre d'accueil.

Les communes de Fontan et Breil sur Roya et même d'Italie (Limone, Vernante...) bénéficient des services de notre établissement par le biais de la convention qui lie la Mairie et le CHU de Nice pôle aval de Tende.

Notre établissement est également sollicité par les familles dont un parent travaille sur la commune de Tende même s'ils ne sont pas résidents de Haute Roya ou employé du CHU.

3.1.2.3 - Les structures familiales :

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	885	100,0	981	100,0	1 005	100,0	1 782	1 893	1 869
Ménages d'une personne	360	40,7	451	46,0	485	48,3	360	451	485
Hommes seuls	200	22,6	188	19,2	203	20,2	200	188	203
Femmes seules	161	18,1	263	26,8	283	28,1	161	263	283
Autres ménages sans famille	31	3,5	40	4,0	39	3,9	74	99	97
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	493	55,8	490	50,0	481	47,8	1 347	1 343	1 287
Un couple sans enfant	239	27,0	258	26,3	262	26,1	525	520	529
Un couple avec enfant(s)	176	19,9	183	18,7	169	16,9	634	699	636
Une famille monoparentale	78	8,8	50	5,1	49	4,9	188	124	122

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Localement, au sein de notre établissement, nous observons une restructuration des foyers.

Séparations (physique et organisationnelle / physique mais non organisationnelle), nouveaux foyers recomposés, parents isolés (seule ou en duo avec l'autre parents ou une autre personne) ... le schéma familial évolue sans cesse et ne correspond plus aux données connues.

3.1.2.4 - La situation des familles au regard de l'emploi :

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	66,2
Chômeurs	8,3
Retraités	9,7
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	7,3
Autres inactifs	8,4

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	430	100	393	100
Salariés	323	74,9	342	87,1
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	258	60,0	285	72,5
Contrats à durée déterminée	36	8,3	45	11,4
Intérim	2	0,5	1	0,3
Emplois aidés	25	5,7	9	2,2
Apprentissage - Stage	2	0,5	3	0,7
Non-Salariés	108	25,1	51	12,9
Indépendants	66	15,4	31	8,0
Employeurs	42	9,7	17	4,4
Aides familiaux	0	0,0	2	0,5

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

L'EAJE accueille principalement les enfants de parents justifiant d'un emploi.

Les personnes sans activités professionnelles sont actuellement peu nombreuses.

Il s'agit le plus souvent de familles dont l'un des parents est en congés (parental ou disponibilité) (2 familles concernées) en congé maternité (situation temporaire) sans emploi (aucune actuellement).

3.1.2.5 - Les besoins des familles en matière d'amplitude horaire :

L'EAJE Les p'tites Merveilles est ouvert de 6h30 à 18h du lundi au vendredi et par convention entre la mairie et le CHU de Nice pôle aval de Tende, jusqu'à 21h pour le personnel sur son temps de travail. L'amplitude à 21h a été étendue au personnel de l'EHPAD Saint Lazare de Tende, dont le personnel a intégré les locaux du CHUN.

Les besoins des familles sont divers et variables :

L'ouverture à 6h30 est utile

- au personnel hospitalier, le territoire couvert par notre établissement comporte 4 autres établissements « hospitaliers » :
 - l'EHPAD communal de Tende « Saint Lazare »,
 - Le Centre d'aide par le travail de Saint Dalmas de Tende « Le prieuré »,
 - L'EHPAD communal de La Brigue « Le Touzé »,
 - la Maison d'Accueil Spécialisée de La Brigue « Les Fontaines »,
- au personne en libéral (infirmières, auto entrepreneur...)
- au personne en horaires décalés (personnel d'entretien le plus souvent)
- au personne travaillant hors commune de Tende (Breil ou autres)

La fermeture à 18h permet

- au personnel de bureau de n'avoir qu'un seul mode de garde
- au auto entrepreneur de compléter leur journée
- au personne travaillant hors commune de Tende de disposer d'un temps de trajet suffisant entre travail et crèche.

La fermeture à 21h est utile

- au personnel hospitalier

3.1.2.6 - Les revenus moyens :

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020	
	2020
Nombre de ménages fiscaux	778
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 377
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 430
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

Les revenus annuels des familles reçues dans notre établissement vont de 0€ à 45000€
Le fait que les revenus soient pris en année N-2 avantage certaines familles et pénalise d'autres.

3.2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires**3.2.1. Intégration de la structure dans son environnement :**

Afin de répondre aux besoins répertoriés sur la commune et son environnement proche, l'établissement propose :

- une large amplitude d'ouverture (de 6h30 à 21h)
- peu de jours de fermeture annuelle
 - 235 jours d'ouverture annuelle maintenus,
 - Ouverture durant les congés scolaires,
 - 2 semaines de fermeture en août 1 semaine à Noël
- En cas de maladie, ou d'absence de personnel non prévu, l'aménagement des horaires du personnel est mis en place afin de garantir l'accueil des enfants dont les parents justifient d'un emploi ou à minima des personnels hospitaliers.
- Les enfants sont accueillis de 10 semaines à 5 ans révolus.

3.2.2 Les établissements en lien avec la structure :**3.2.2.1 - Médiathèque :**

Elle nous propose régulièrement des échanges de livres, des matinées de lecture et annuellement un spectacle pour les enfants. Ces temps d'échanges nous permettent de nous rendre à la médiathèque ou de faire entrer la médiathèque à la crèche.

La crèche et la médiathèque restent également en lien afin de permettre une meilleure information faite aux familles concernant les actions ludiques et de loisirs dirigées vers les tout petits. (Matinées bébé lecteur, spectacle, film, etc.)

3.2.2.2 - Centre de PMI et service social :

La crèche est placée sous le contrôle et la surveillance du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI). Le service de la PMI peut être consulté par la direction pour avis et conseils.

L'assistante sociale et l'équipe éducative peuvent avoir à communiquer pour la prise en compte de situations particulières. Ces situations peuvent concerner des difficultés rencontrées par la famille l'enfant.

3.2.2.3 - Ecoles maternelle :

La commune dispose de deux écoles maternelles.

Le lien est permanent, la crèche et les écoles travaillent ensemble afin de recenser les besoins des familles, d'organiser la rentrée scolaire des plus grands, de mettre en lien les comportements, évolutions et progrès des enfants fréquentant les deux établissements.

3.2.2.4 - Maison de retraite :

La structure se trouve au rez-de-chaussée de l'EHPAD du CHU.

Nous avons élaboré un projet commun avec les animatrices de la maison de retraite afin de réaliser des rencontres intergénérationnelles.

Si l'année 2020 (Covid 19 et Tempête) les années 2021 et 2022 (Covid 19) ont grandement perturbé la régularité de ces rencontres, l'envie et le besoin restent présents. Ce projet en suspens devrait renaître prochainement.

3.2.2.5 - Crèche « la maison des Bambins » :

« La maison des Bambins » est l'E.A.J.E de la municipalité de Breil sur Roya.

Nos échanges sont nombreux et variés, il peut s'agir en collaboration avec notre Référent Santé et Accueil Inclusif, d'élaborer des protocoles médicaux, d'effectuer le suivi des enfants qui fréquenteraient les deux structures, d'effectuer les transmissions des informations lors d'un passage d'une structure à l'autre, d'effectuer des déplacements conjoints pour les réunions et formations, de s'informer mutuellement sur l'évolution de nos pratiques, d'avoir un avis sur différents sujets professionnels, de mutualiser les demandes de formations, etc.

3.3. Les modalités de participation des familles

Le recueil des besoins des familles se fait quotidiennement.

En effet, la taille de notre établissement (petite crèche de 16 berceaux) son implantation (vie de village) permet à toutes les professionnelles de rencontrer et connaître chaque famille individuellement.

Les échanges sont nombreux, variés et facilités par un temps d'accueil personnalisé.

Les demandes de rencontre, de rendez-vous sont prises en compte rapidement.

Les suggestions et idées des parents sont toujours étudiées pour être proposées à l'ensemble des usagers.

3.3.1. Participation des familles à la vie de la structure

3.3.1.1 Rendez-vous

Des rendez-vous sont régulièrement organisés avec les parents. Ces rendez-vous sont proposés mais non imposés, chaque famille ayant des besoins spécifiques. La planification de rendez-vous permet d'aborder un ou plusieurs sujets de manière personnalisée pour l'enfant et ses parents. Il peut être demandé par les parents ou par les professionnelles.

3.3.1.2 Entrée dans les locaux

Les parents sont invités à rentrer dans les locaux ou le jardin. Ce peut être l'occasion de voir l'enfant jouer, de participer à son jeu avant de partir, de rencontrer ses copains ou encore de lui donner son biberon ou son gouter...

Les professionnelles accomplissent alors un travail d'accompagnement (sécurité des enfants / portes, portillon) d'écoute et d'échange.

3.3.1.3 Photos et films

Tout au long de l'année, des photos et films sont réalisés par les professionnelles.

Il peut s'agir de portraits et films d'un seul enfant ou du groupe.

Ces supports permettent de réaliser de petites expositions, de montrer aux parents ce qu'il s'est passé dans la journée. Les familles récupèrent ensuite toutes ces images et films, la consigne étant de ne jamais les diffuser sur les réseaux sociaux.

3.3.1.4 Fêtes

Les fêtes organisées par l'établissement sont l'occasion d'inviter les parents. Ils participent ainsi à une demie journée de festivité en crèche, investissent le temps et l'espace, « découvrent » tout ce que leur enfant va leur montrer de leur quotidien.

3.3.1.5 Accompagnement aux sorties

Les sorties que nous arrivons à planifier sont proposées aux parents dont les enfants n'ont pas été inscrits. Ils peuvent s'ils le souhaitent venir partager avec leur enfant un moment convivial et ludique que leur enfant connaît pour l'avoir expérimenté sans eux.

3.3.1.6 Intervention (projet en cours)

Nous souhaitons proposer aux parents de venir en crèche afin de partager le quotidien de leur enfant pour quelques heures ou une matinée.

Il pourrait s'agir de proposer une activité en lien avec leur activité professionnelle (cuisinier, musicien...) ou artistique (lecture, dessin, peinture...) ou d'accompagner une promenade.

3.3.2. Actions de soutien à la parentalité proposées

3.3.2.1 Accueil flexible

Notre établissement, malgré un règlement de fonctionnement précis et l'obligation de respecter certaines règles s'adapte quotidiennement à la demande d'accueil des familles.

- Modification d'horaire d'accueil
- Modification de jours d'accueil
- Aménagement exceptionnel du temps d'accueil

Cela demande un travail considérable mais permet aux familles d'organiser leur temps de travail, de loisir et leurs rendez-vous plus sereinement

3.3.2.2 Entretiens informels

Les entretiens informels se déroulent de manière spontanée, sans planification.

Ce peut être au moment de l'accueil ou du départ, pour un besoin particulier, une question, un problème à résoudre ... Les parents trouveront une professionnelle qui pourra se détacher ou s'isoler un moment avec eux afin de prendre en compte leur demande, et pourquoi pas leur proposer un rendez-vous.

3.3.2.3 Disponibilité des professionnelles

Les professionnelles sont à l'écoute des besoins spécifiques des parents. Elles sont disponibles pour eux et pour les enfants.

La disponibilité du personnel de l'établissement se voit également dans leur capacité à faire face à l'imprévu et notamment à conserver et assurer les jours d'ouvertures et donc l'accueil des enfants malgré les difficultés (absence pour maladie, deuil)

3.3.2.4 Fiches conseils du Référent Santé et Accueil Inclusif

Le RSAI a édité des fiches d'information et de conseils sur différents sujets spécifiques à la petite enfance.

Ces sujets ont été choisis en fonction des demandes des parents

De nouvelles fiches apparaissent régulièrement, toujours en fonction de la demande.

3.3.2.5 Informations spécifiques

- Entrée scolaire : La mairie et les écoles communiquent par le biais de la crèche, les démarches administratives nécessaires à l'entrée à l'école.
- Maladies : lors d'apparition de maladies infantiles, ou autre, les professionnelles disposent de fiches explicatives et de conseils à donner aux parents. Le RSAI peut être sollicité si besoin.
- Animations : les établissements (cinéma, musée, médiathèque) et associations (Badminton, danse...) communiquent les dates, horaires et publics concernés par le biais de notre panneau d'affichage extérieur.

3.4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

3.4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

L'établissement est ouvert à tous publics. La laïcité, garantit l'impartialité vis à vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination.

Toutes les familles, sans tenir compte de leurs ressources, lieu de résidence ou situation professionnelle, peuvent bénéficier, à minima, d'une place en accueil occasionnel qui sera défini conjointement avec les parents selon les disponibilités d'inscription de la structure.

Les familles dont un parent est demandeur d'emploi, peuvent bénéficier d'une attribution de place en accueil fixe durant 3 mois, afin de faciliter les démarches administratives et rendez-vous d'entretien d'embauche.

3.4.2. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

- La crèche se trouve en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite.
- L'établissement peut accueillir les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique à condition que leurs états soient compatibles avec la vie en collectivité et dans le cadre d'un travail en réseau avec l'équipe thérapeutique de référence.
 - L'accueil s'organiserait avec le soutien et l'aide du Référent Santé et Accueil Inclusif de l'établissement.
 - Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est élaboré en collaboration avec le médecin de l'enfant, sa famille, le RSAI de l'établissement et l'équipe.
 - Il est adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités.
- Si la présence d'une personne tierce s'avère indispensable à la prise en charge exclusive de l'enfant, les parents seront tenus d'en informer le RSAI.
- Dans l'hypothèse où le Handicap, la maladie chronique seraient décelés en cours d'admission, les démarches énoncées ci-dessus seraient initiées dans les plus brefs délais afin de ne pas perturber l'accueil de l'enfant et du service.

3.4.3. Les modalités d'accueil d'urgence

La crèche peut être amenée à recevoir dans l'urgence et au-delà des effectifs prévus, des familles présentant une situation critique.

Nous nous efforcerons alors de tout mettre en œuvre pour pouvoir accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures conditions.

L'accueil d'urgence se fait toujours sous couvert de la hiérarchie.

Le dossier de l'enfant confié au personnel de la structure sera alors composé comme suit :

- La fiche de préinscription,
- les pré-imprimés
 - de connaissance de l'enfant et de sa famille,
 - d'autorisation d'opérer,
 - d'acceptation du tarif forfaitaire plafonné dûment rempli et signés,
- les photocopies des cartes nationales d'identités du ou des parents et de l'enfant, ou la photocopie du livret de famille.
- le carnet de santé de l'enfant.

Dans l'hypothèse où l'enfant intégrerait ensuite définitivement la crèche, le dossier sera complété, le tarif horaire revu.

3.5. Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable

3.5.1. Maîtriser ses consommations

Le personnel de l'établissement reste vigilant sur l'utilisation des produits et consommables, directement (de son fait) ou indirectement (qu'il pourrait engendrer).

Quelques exemples :

- Notre établissement dispose d'une dotation de linge lavable et donc réutilisable (bavoirs, gants, draps, couverture housse de transat...) limitant les déchets quotidiens.
- Les lits des enfants sont nominatifs dès lors que celui-ci vient régulièrement dans la semaine. Il n'est donc pas nécessaire de changer drap et couverture chaque jour de départ,
- L'utilisation de pompes doseuses permet d'utiliser la juste dose de produits d'entretien.
- L'eau en bouteille n'est proposée qu'aux nourrissons de moins de 1an, l'eau du robinet, en carafe est privilégiée
- ...

3.5.2. Mieux s'alimenter

Les repas sont fournis par les cuisines du CHUN pôle aval de Tende, les agents de crèche n'ont pas d'impact sur le menu proposé mais restent attentives à éviter tout gaspillage.

Quelques exemples :

- Le nombre de repas (déjeuner, goûter) est commandé en fonction du nombre d'enfants prévu chaque jour, il est ensuite ajusté en cas d'absence.
- L'équipe éducative propose aux enfants un mode de service leur permettant de définir la quantité qu'ils souhaitent manger, ou simplement goûter si l'aliment proposé ne semble pas de prime abord, à leur goût.
- L'action pédagogique et éducative de l'équipe incite les enfants à mieux appréhender leur repas et éviter le gaspillage.
- ...

3.5.3. Repenser la pédagogie

De nombreuses activités sont proposées incluant du matériel de recyclage, provenant de la nature et récolté lors de sorties.

Quelques exemples :

- Manipulation et jeu d'eau avec des contenant de la maison (petites bouteilles, pot de yaourt, mesurettes de boîte de lait...)
- Tableau de feuilles mortes et de branches, découverte de la vie des escargots, jolis cailloux...
- Papier recyclé en boule de neige, en poisson à pêcher...
- Les jeux ou jouets qui ne sont plus utiles ou utilisés sont proposés aux parents ou au centre de Secours Populaire présent sur notre commune.
- ...

3.5.4. Penser son bâtiment

Construit en 2008, le bâtiment abritant la crèche n'a pas bénéficié des connaissances actuelles en termes d'écologie, de diminution du bruit, de l'impact lumineux ou du contrôle thermique.

Pourtant quelques aménagement effectué et prévu sont à noter :

- Le bâtiment bénéficie de grandes baies vitrées permettant une aération naturelle annuelle,
- La climatisation installée temporairement l'été, n'est utilisée qu'en cas de fortes chaleurs (alerte canicule)
- Chaque baies vitrées (avec ou sans ouvrant) et puits de lumière vont être équipés de stores permettant de diminuer la chaleur durant l'été,
- Les éclairages doivent être modifiés afin de passer au LED

3.5.5. Nettoyer sans polluer

L'équipe est attentive à l'utilisation de produits ménager et à leur composition et ceci pour différentes raisons : diminuer l'impact écologique, diminuer l'impact sur la santé des enfants, diminuer l'impact sur la santé du personnel.

Quelques exemples :

- Le nombre de produits nettoyant utilisé dans l'établissement est restreint, il se limite au minimum nécessaire.
- L'agent en charge des consommables d'entretien suit les formations utiles à instaurer de bonnes pratiques,
- Des associations sont sollicitées afin de suivre et mettre en œuvre les meilleures recommandations en termes de nettoyage et de désinfection en EAJE
- L'établissement a fait l'acquisition d'une armoire de désinfection par ionisation, permettant de désinfecter les objets après simple rinçage à l'eau.

3.5.6. Réduire les déchets.

La réduction des déchets outre le bienfait écologique apporte également un bienfait à l'équipe en diminuant la fatigue physique liée à ces manipulations ! L'équipe est donc attentive à réduire les déchets dus à son activité quotidienne.

Quelques exemples :

- Le tri sélectif est réalisé chaque jour. Verre, papier, métal, plastique.
- Les commandes de consommables sont réalisées de manière groupées (moins de transport, moins de suremballage)
- Les grandes quantités et packs sont privilégiés (moins d'emballage que l'individuel)

4. Projet d'accueil

4.1. Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

4.1.1. Les périodes d'ouverture

- Les jours et horaires d'ouverture :
 - Du lundi au vendredi de 6h30 à 18h
 - Du lundi au vendredi de 6h30 à 21h pour le personnel du CHUN Pôle aval de Tende
- 49 semaines par an

Fermetures prévisionnelles communiquées avant le début d'année

Fermetures pour réunion pédagogique et formation communiquées avec un délai de 2 mois

4.1.2. Le déroulé de la période d'adaptation

Un rendez-vous entre les parents et la directrice a eu lieu en amont. Il a permis de clarifier les questions purement administratives, ne reste plus qu'à s'occuper d'entrer en crèche !

La période d'adaptation ne concerne pas que l'enfant qui intègre la crèche mais bien toutes les personnes présentes.

- L'enfant : Il doit faire connaissance avec d'autres personnes, un autre environnement et découvrir sa crèche !
- Les parents : Pour eux aussi l'entrée en crèche est une étape. Il faut se séparer de son enfant, faire connaissance et confiance aux professionnelles qui l'accueilleront chaque jour. Changer de rythme parfois.
- Les professionnelles : Elles ont l'habitude, pourtant chaque enfant, chaque famille est différente, et une période d'adaptation est un moment de changement et de renouveau pour elles également.
- Les enfants déjà présents : Ils doivent laisser entrer un petit nouveau, partager l'espace, le temps les jeux avec lui. Cela aussi s'apprend.

Voilà pourquoi la période d'adaptation est si importante, d'elle va dépendre la suite de nos rencontres et de nos journées à tous.

Les heures consacrées à l'adaptation de l'enfant se font en concertation entre les parents et l'équipe, en fonction de la disponibilité de chacun.

Il est également important que les parents préparent l'enfant à son entrée en collectivité, avant son arrivée, en lui expliquant ce qu'il va y faire... et les bienfaits que cela pourra lui apporter.

Pour une transition en douceur entre la maison et la structure, notamment dans les premiers jours d'accueil, il est important de *ne pas oublier* « les indispensables de votre enfant » *il peut s'agir d'un doudou, de sa sucette, de son foulard, de son biberon pourquoi pas...*

La progression du temps de présence de l'enfant lui permettra de réaliser que, quel que soit le temps qu'il passe en crèche, un de ses parents revient toujours le chercher.

Le temps passé en crèche s'allonge progressivement. Chaque jour sera rajouté un « évènement » supplémentaire, un goûter, un repas, une sieste... pour arriver à une petite journée.

- Le 1^{er} jour : environ une heure, parent(s) et enfant

L'accueil se fait dans la salle de jeux par les présentations d'usages : l'enfant et sa famille, le personnel et les enfants présents.

Ce temps va permettre, aux parents et à l'auxiliaire chargée de l'adaptation, de mettre en parallèle la journée de l'enfant et celle de la collectivité.

Lors de la remise du dossier d'inscription les parents ont rempli l'imprimé concernant les habitudes de leur enfant. Ces informations sont revues au 1^{er} jour ... et pendant tout le temps où l'enfant fréquentera la crèche.

Les parents pourront alors poser toutes les questions qui peuvent les inquiéter, évoquer leurs impressions, leurs attentes...

Pendant ce temps l'enfant aura le choix de rester près de ses parents, de jouer avec eux ou de suivre les copains, d'évoluer librement dans l'espace de jeux avec la présence rassurante de ses parents. Enfin, une visite des pièces fréquentées par les enfants finalisera la première venue en crèche.

- 2^{ème} jour : Une heure, enfant seul.

Ce second rendez-vous correspond à la première séparation.

Attention, toute séparation ne se fait jamais sans paroles ni explications.

Vous pouvez en parler à votre enfant sur le chemin, en partant de la maison.

L'enfant rejoindra ensuite les autres enfants, selon son âge et son envie différentes activités peuvent lui être proposées. Pendant ce temps les parents peuvent s'absenter un moment.

- 3^{ème} jour : demie journée avec un repas.

Nous proposons aux parents, si tout se passe bien, d'intégrer un repas (déjeuner ou goûter) en plus des jeux du matin.

- 4^{ème} jour : matinée, repas et sieste

La 3^{ème} journée est reprise et au temps de présence de l'enfant se rajoute la sieste. Pour les plus grands, c'est le jour où l'enfant suit ses nouveaux copains et découvre son lit.

- 5^{ème} jour : journée complète

Cette journée n'est pas obligatoire, elle est définie avec les familles en fonction du temps de présence futur de leur enfant, de leur disponibilité et du besoin.

4.1.3. Le déroulé d'une journée type

4.1.3.1 - de 6h30 à 9h30 ► accueil :

A chaque instant, l'équipe éducative établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

L'accueil est un moment privilégié où le personnel a un rôle important dans une relation individualisée avec l'enfant et ses parents. Il permet de récolter les informations nécessaires à l'organisation de la journée et de bien gérer la séparation.

Par son attitude, la professionnelle permet à l'enfant de gérer le stress provoqué par la séparation (explication de la situation, accompagnement avec le parent pour rejoindre les copains et les jeux, dire « bonjour » aux personnes présentes et « au revoir » ou « à tout à l'heure » à ceux qui s'en vont...)

Le matin, les enfants qui arrivent avant 7h30 peuvent être laissés en pyjama, ils seront recouchés si nécessaire. La petite toilette du matin sera assurée par le personnel.

Le petit déjeuner est pris avec les parents, à la maison.

Les enfants sont accueillis dans la salle de jeux, ou si le nombre de petits dormeurs est important, dans la salle à manger, avec des jeux de manipulation, de dessin ou autres.

4.1.3.2 - avant 8h ► Collation :

Selon les habitudes de l'enfant et l'heure à laquelle il aura déjeuné, il lui sera proposé, un laitage, une compote, un biscuit...

4.1.3.3 - 8h15/8h30 ► Départ des périscolaires

4.1.3.4 - 8h/11h ► Jeux libres/ activités dirigées :

Nous préférons organiser des activités dirigées le matin après 9h30, heures à laquelle tous les enfants sont arrivés. Cela permet aux enfants de ne pas « prendre le train en marche » et aux professionnelles d'être totalement disponibles pour eux.

La journée se ponctue de jeux libres, d'activités semi-dirigées ou dirigées, de sorties au jardin...

La crèche dispose de matériel varié permettant d'éveiller tous les sens des enfants (sons, odeurs, lumières, goût, toucher, ...)

Le jeu est essentiel au bon développement et à la construction de la personnalité de l'enfant.

- Les jeux libres entretiennent la créativité, l'imagination, la socialisation. Ils favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.
- Les jeux dirigés, proposés par les professionnelles, favorisent l'apprentissage et la socialisation : certaines règles ou consignes étant à respecter.

Des ateliers cloisonnés peuvent être proposés pour des enfants d'âges différents, les enfants apprennent ainsi le respect des plus petits, comme des plus grands, l'aide aux autres...

Chaque activité a des objectifs différents selon l'âge de l'enfant et fait partie intégrante du projet pédagogique de la structure mis en place par l'équipe.

L'enfant est un être qui sent, observe, enregistre et comprend.

➤ Les activités libres :

La motricité libre est importante du fait de la spontanéité des gestes de l'enfant qui deviendront petit à petit des gestes réfléchis.

Les activités autonomes sont considérées comme essentielles car elles permettent à l'enfant d'accumuler ses propres expériences et de favoriser son développement moteur et intellectuel. Le cadre et l'espace doivent être adaptés aux dimensions et aux besoins de l'enfant selon nos possibilités

Marcher, ramper, grimper, sauter... laisser à l'enfant la plus grande liberté de son corps.

➤ Les activités dirigées :

- ✓ La psychomotricité générale : parcours, gymnastique, danse, expression corporelle,
- ✓ La motricité fine : découpage, collage, manipulation de différentes matières (farine, pâtes, pâte à sel, pâte à modeler,), enfilage (perles, abaque,), construction (lego, Clipo, ...)
- ✓ La cuisine : élaboration de gâteau, pizza, quiche, ...
- ✓ Activités sonores : découverte de différents sons et de divers instruments de musique, chants, rythme,
- ✓ Les jeux collectifs : lotos, dominos, 1-2-3 soleil, ...
- ✓ Les jeux d'eau : piscine, bassines d'eau, (surtout l'été)
- ✓ Le graphisme : peinture (avec les mains, les pieds, aux pinceaux, aux rouleaux, aux cotons tiges, à l'éponge... sur différents supports) dessin aux feutres, craies, crayons, ...
- ✓ Les diapositives, histoires, marionnettes, puzzle

L'enfant apprend chaque jour et grandit au travers de ses diverses expériences. Ceci montre l'importance de la découverte chez l'enfant et l'importance de ce que l'adulte lui propose comme environnement à découvrir.

➤ Les sorties :

Nous avons la chance de posséder un magnifique jardin équipé de nombreux jeux et nous en profitons dès que le besoin s'en fait ressentir.

En fonction des enfants et du nombre de personnel présents dans la structure, nous proposons alors des activités de plein air tel que, des jeux d'eau quand le temps le permet, du jardinage, la chasse aux bulles de savon, l'observation de la nature ou encore, en fin d'après-midi des promenades à l'extérieur.

Les sorties de tout le groupe en dehors de la structure sont rares.

Ceci est dû à différents paramètres :

- ✓ L'organisation en nombre de professionnelles encadrantes,
- ✓ Le rythme des enfants : les différents âges n'ont pas les mêmes temps de sommeil, de repas...
- ✓ L'adaptation aux familles : les arrivées et départs nous laissent parfois peu de temps pour organiser des sorties hors établissement.

4.1.3.5 - 10h45/11h ► Temps calme :

Le temps calme nous permet de ranger la salle de jeux avec les enfants pendant que tour à tour sont effectués les changes, le passage aux toilettes et les lavages de mains. Les enfants sont ensuite invités à partager un moment d'échange autour de chansonnettes, d'histoires ou autre, dans le calme. Il peut être plus ou moins long, ici aussi, les professionnelles s'adaptent au besoin des enfants. Une auxiliaire profite de cet instant pour reconditionner les repas et mettre en place le coin repas.

4.1.3.6 - 11h/11h15 ► Déjeuner :

Tous les menus et repas sont élaborés et préparés par la diététicienne et les cuisiniers du C.H.U de Nice pôle aval de Tende.

Une nourriture adaptée à chaque âge est proposée aux enfants.

S'il est important de respecter le goût de chacun, le rôle de l'encadrement est de s'adapter à l'évolution de l'enfant et de susciter l'envie de goûter.

Le personnel favorise l'autonomie de l'enfant (passage progressif de l'alimentation liquide à solide, du biberon au verre, de la cuillère aux couverts).

Le repas est un moment essentiel de la socialisation d'un enfant, c'est un moment convivial de plaisir et de dialogue. Les enfants apprennent la propreté (lavage des mains, du visage...) à dire « s'il te plaît, merci... »

Les plus grands peuvent être sollicités pour le service, chacun débarrasse ensuite son verre, range sa chaise...

Nous privilégions autant que possible le rythme propre de l'enfant jusqu'à ce que, progressivement il puisse s'intégrer aux horaires de la collectivité et ce quel que soit son âge d'entrée dans notre structure.

Les déjeuners des nourrissons sont servis en fonction des consignes données par les parents.

4.1.3.7 - 12h ► Fin du déjeuner et moment de sieste :

Après le repas, une fois le visage et les mains nettoyés, les enfants peuvent rejoindre la salle de jeux. Nous changeons les couches des enfants et nous proposons d'aller sur les toilettes ou sur le pot aux plus grands.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel au bien-être de l'enfant. Cette acquisition est progressivement amenée dans le respect de la maturation physiologique (contrôle des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) en coordination avec les parents.

Au début, l'enfant imite les plus grands, des points de repères sont établis à des heures clés de la journée (couché, levé, avant et après le repas...). L'enfant est progressivement amené à demander lui-même.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé et privilégié, de plaisirs et de bien-être qui permet à l'enfant de découvrir son corps.

4.1.3.8 - 12h30/15h ► Sieste ... ou moment calme :

De même que pour les repas, les temps de repos sont définis pour les plus grands, mais nous laissons aux bébés et aux nouveaux arrivants le temps de s'adapter, à leur rythme, aux contraintes de la collectivité.

Nous disposons de deux dortoirs :

- Le premier est réservé aux nourrissons et « petits moyens ». Il dispose de lits à barreaux et d'une proximité avec leur salle de vie. Ils peuvent être couchés dès que le besoin de fait sentir.
- Le second est destiné aux « moyens grands » et aux grands ! Aux enfants dont le sommeil est déjà plus tranquille et régulier. Les lits-banquettes empilables nous permettent d'utiliser cette pièce pour des activités comme projection de diapositives, éveil à la musique, ...

4.1.3.9 - 13h ► Arrivée et accueil des enfants de l'après-midi :

Les accueils d'après-midi sont réalisés entre 13h et 14h30. Selon les besoins de chacun ils sont soit accompagnés à la sieste, soit gardés dans la salle de jeu pour des activités calmes.

4.1.3.10 - 14h/14h30 ► Départ des enfants du matin :

Les parents peuvent venir chercher leur enfant durant ce laps de temps.
Cette disposition a été prise afin de permettre au personnel hospitalier de récupérer leur enfant dès leur fin de service tout en protégeant le sommeil des enfants.

4.1.3.11 - 14h30/15h ► Lever des enfants et jeux libres dans la salle de jeux :

Au fur et à mesure que les enfants se réveillent, ils sont levés, changés et habillés.
Nous autorisons les jeux dans la salle de jeux à partir de 14h30 afin que les enfants arrivés à 13h puissent se reposer, dans le calme sans être gênés par le bruit.

L'après-midi, est généralement coupée par les départs et arrivées des enfants, le goûter, ce qui peut compliquer l'organisation des activités. L'équipe s'adapte alors aux horaires de présence des enfants.

4.1.3.12 - 15h30 ► Goûter :

Le goûter se compose d'un dessert lacté (yaourts, fromage, lait, fromage blanc...) et d'une céréale (cake, croissant, gâteaux divers, pain, céréales...)
Nous faisons en sorte que le goût des enfants soit respecté et pouvons proposer en remplacement une compote, du pain...

Les goûters des nourrissons sont servis en fonction des consignes données par les parents.

4.1.3.13 - 16h/18h ► Départ des enfants :

C'est le moment attendu de la journée : "L'heure des papas et des mamans"... des mamies et tontons pourquoi pas !

Au départ de l'enfant, nous racontons aux parents comment c'est passée la journée de leur enfant en leur signalant les éventuelles observations faites par l'ensemble de l'équipe (progrès psychomoteur, mots amusants, chamaillerie ou moment de complicité avec un copain...)
L'enfant peut être sollicité s'il en a envie à participer à la conversation.
Chaque jour les événements, progrès, évolution de l'enfant sont retransmis aux parents. Toutes ces données, ainsi que celles que les parents nous transmettent, sont notées dans les classeurs de « journée des enfants », sur sa fiche individuelle.

4.1.3.14 - 18h/21h ► L'accueil du soir

Un temps de jeu est conservé pour les enfants présents du soir.
En fonction de leur heure de départ (19h, 19h30, 20h...) sera proposé aux parents de réaliser à la crèche, la douche et la mise en pyjama, le diner.
Cela ne revêt pas un caractère obligatoire. La douche ou le bain, le diner sont des moments de partage et de douceur que l'enfant doit pouvoir vivre en toute quiétude. Ils sont réalisés en crèche en fonction des possibilités, des besoins et de l'envie.

4.1.3.15 les sorties

Les sorties hors établissement sont organisées par l'équipe éducative sans notion de rythme, durée ni fréquence.

Le fonctionnement de la crèche, au plus près des besoins des familles, ne permet pas de prévoir de planning de présence des enfants au-delà du mois en cours, voire de la semaine à venir.
Toutes les dispositions sont prises pour faciliter les sorties tout en conservant une offre d'accueil de qualité.

Le responsable de l'établissement établit un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324-43-2 du présent code. Ce protocole est joint en annexe 5 du règlement de fonctionnement.

4.1.4. L'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans dans le cadre d'un accueil périscolaire

Les enfants scolarisés peuvent fréquenter l'établissement avant et/ou après l'école et durant les congés scolaires.

Durant la période scolaire, les accueils du matin se font entre 6h30 et 8h30, ceux d'après-midi entre 16h30 et 18h, (et par convention avec le CHU, 21h pour leur personnel hospitalier)

Les enfants de 4 à 6 ans profitent des mêmes dispositions que les autres enfants, qui seront toutefois adaptées à leur âge et leur besoin.

Nous disposons de jeux et de matériels spécifiques pour eux, l'aménagement des locaux au quotidien permet aussi de pouvoir dégager un espace qui leur sera dédié.

Les enfants scolarisés peuvent également être invités à participer « au tutorat » des petits qui vont rentrer à l'école.

La disposition de nos locaux, une grande pièce de vie cloisonnée par de petites barrières, invite au partage, à l'entraide et à la cohésion sans pour autant devoir les subir.

4.2. Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel

4.2.1. Descriptif de l'équipe

Fonction	Qualification	Temps de travail
Direction	Infirmière Diplômée d'Etat (IDE)	30%
Continuité/adjoint de direction	Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) Aide-soignante	20%
Personnel encadrant	IDE	70%
	1 Aide-soignante	100%
	2 Auxiliaires de Puériculture	100%
	2 Agents titulaires d'un CAP	100%
Professionnel éducatif	Educatrice de jeunes enfants	80%
Référent « Santé et Accueil inclusif »	Docteur en médecine générale	20h annuelles minimum
Animateur analyse de pratiques professionnelles	Psychologue	6h annuelles minimum

4.2.2. Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)

- Les entretiens professionnels annuels sont l'occasion d'élaborer un plan de formation en fonction des besoins de chacun,
- Des formations, certifiantes ou non, sont disponibles et proposées par le CNFPT.
- Certaines formations, hors catalogue du CNFPT, peuvent être demandées et accordées par la municipalité. Elles font l'objet d'une planification annuelle (temps et budget) et peuvent être organisées conjointement avec d'autres EAJE voisins.
- Les formations peuvent se faire en distanciel ou présentiel.

- Des réunions d'équipe complète sont organisées, en dehors de l'accueil des enfants, hors temps de travail, régulièrement.
- Elles sont soumises au planning de présence des enfants et sont définies mois après mois.
- Elles sont organisées en concertation, en fonction de l'actualité de notre activité, des attentes ou besoins de l'équipe.
- Des réunions dans le temps de travail, équipe non complète peuvent être initiées afin de faire face à une difficulté, des questionnements, des situations ou réflexions qui nécessitent l'adhésion et l'avis du groupe
- L'avis, les conseils ou l'arbitrage d'un professionnel peu être nécessaire et demandé (médecin, hiérarchie...)

4.2.3. Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

- La crèche accueille des stagiaires issus des différents cursus de la petite enfance : Auxiliaire, CAP, BEP, Bac Pro ASSP, bain en entreprise...
- L'accueil de stagiaires est pour les professionnelles l'occasion de présenter leur travail et de le faire évoluer en fonction des retours des élèves (apport théorique des écoles et expérience acquise lors d'autres stages).
- Avant leur arrivée les stagiaires bénéficient d'un temps de préparation sur rendez-vous avec la directrice.
- Selon le diplôme ou la certification préparé, le stagiaire reçoit un livret d'accueil comportant différents documents nécessaires à sa connaissance de l'établissement et de son activité.
- Il est invité à présenter des objectifs de stage, à son arrivée ou au jour le jour en fonction de ses besoins d'apprentissage. Il est, pour ce faire, accompagné par son tuteur.
- L'accueil des stagiaires est inscrit au registre dédié.
- Le suivi de chaque stagiaire, jours et horaires de présence, objectifs proposés et objectifs atteints, sont notés dans son dossier personnel.
- Les stagiaires ou apprentis ne peuvent pas être pris en compte dans les effectifs (sauf situations particulières après avis du Conseil départemental).

4.2.4. Le recours à des intervenants extérieurs

4.2.4.1 Le RSAI

- Qualification ou Diplôme : Docteur en médecine générale
- Fréquence de l'action : Chaque fois que nécessaire – 20 heures annuelles minimum

Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action
Améliorer et actualiser les connaissances en matière d'accueil et de soin du jeune enfant	Formation et information aux professionnelles
Assurer la sécurité des enfants	Elaboration des protocoles sanitaires
Conforter et informer les parents	Elaboration de fiches mémo pour les parents

- Evaluation : Les actions du RSAI donnent des informations claires, concises et précises et facilement utilisables aux parents et aux professionnelles.

4.2.4.2 L'animateur d'analyse de pratiques professionnelles

- Qualification ou Diplôme : Psychologue
- Fréquence de l'action : Tous les quadrimestres – 6 heures annuelles minimum

Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action
Donner du sens à ce qui est fait au quotidien	Aborder des situations professionnelles complexes de manière commune et interdisciplinaire
Démêler des situations particulières	
Valoriser le travail et les compétences	

4.2.4.3 Animatrice de la médiathèque

- Qualification ou Diplôme : Educatrice de jeunes enfants
- Fréquence de l'action : 1 fois par mois – 1h30

Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action
Initier les professionnelles à de nouvelles pratiques	Animation au sein de l'établissement et hors établissement
Permettre à l'équipe et aux enfants de créer du lien avec l'extérieur	

Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement est transmis au président du conseil départemental après leur adoption définitive et après toute modification.

Les caractéristiques essentielles du projet d'établissement sont consultables sur le site internet de la mairie de Tende.

Un exemplaire du projet d'établissement se trouve au point accueil de l'établissement. Il est à la disposition et directement consultable par les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis.

Un exemplaire du projet d'établissement est communiqué, à toute famille dont un enfant est inscrit ou a fait l'objet d'une demande d'admission dans l'établissement. Cet exemplaire peut être transmis sous format numérique.

Le projet d'établissement est daté, actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel.

Les modifications l'impactant feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.

Ce document sera établi en triple exemplaires :

- Un pour le Conseil départemental
- Un pour la Caisse d'Allocations Familiales
- Un à conserver par la structure

Le présent règlement annule et remplace-le précédent projet et prend effet à la date du 01/01/2024.

Date

Signature et cachet

Le Responsable de la structure
Madame FORESTIER Sophie

Le Gestionnaire
Monsieur, VASSALLO Jean-Pierre

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- **DATE**
- **CACHET**
- **SERVICE**
- **NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE**
- **SIGNATURE**

DOCUMENT VISE PAR LA CAF :

- **DATE**
- **CACHET**
- **SERVICE**
- **NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE**
- **SIGNATURE**

ANNEXE : Projet pédagogique

Le projet pédagogique se situe au niveau des pratiques et peut évoluer en fonction des besoins.
Il découle du projet éducatif.

Le projet éducatif se positionne au niveau des intentions et reste stable dans le temps

Pour une plus simple approche et une lisibilité facilitée, notre équipe réunie les deux projets dans un même document.

Projet éducatif et pédagogique de l'EAJE « Les p'tites Merveilles » – 06430 Tende